



Refus de livraison d'une construction cause malfaçons

Par **vinchers**, le **06/01/2011** à **08:39**

Bonjour,

Je vous écris pour vous demander quelles seraient les conséquences si je refuse la livraison de ma maison. En effet, la livraison est prévue pour le 10 Janvier prochain.

Beaucoup de soucis rencontrés lors de la construction, le directeur en a été avisé en temps et en heure, aujourd'hui nous souhaitons le rencontrer afin d'évoquer ces problèmes et les préjudices inhérents à ces malfaçons.

Nous avons fait parvenir à ce responsable de la société de construction, un courrier en recommandé pour le rencontrer et évoquer les divers soucis rencontrés, et il s'obstine à ne pas répondre malgré le courrier et les nombreux appels téléphoniques que nous avons effectués.

Nous refusons donc la livraison à la date prévue.

La question essentielle est:

Que risquons nous en refusant cette livraison (à savoir que toutes les sommes n'ont pas été versées, puisque les malfaçons nous incitent à être prudents sur les versements).

Merci à vous,

Cordialement,

V.

Par **vinchers**, le **06/01/2011** à **20:53**

Personne pour m'aider un petit peu?

Allez, un petit effort s'il vous plait.. ;-)